

Décision DG n° 2019-410

**du 29 novembre 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent
« sécurisation de l'utilisation des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-323 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « sécurisation de l'utilisation des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n° 2019-324 du 12 juillet portant nomination auprès du Comité scientifique permanent « sécurisation de l'utilisation des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

DECIDE

Article 1^{er} : Est nommé, à titre complémentaire, auprès du Comité scientifique permanent « sécurisation de l'utilisation des médicaments », jusqu'au 12 juillet 2023 :

Au sein de la formation restreinte « bon usage des médicaments » :

Monsieur BARDOU (Marc)

Article 2 : Le secrétariat du comité scientifique permanent est assuré conjointement par la Direction des politiques d'autorisation et par la Direction de la surveillance de l'ANSM. La Directrice des politiques d'autorisation et d'innovation ainsi que la Directrice de la surveillance sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 novembre 2019

Dominique MARTIN
Directeur général